

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et le centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune d'Ensuès-la-Redonne pour la réalisation des contrats d'engagement réciproque en faveur des bénéficiaires du RSA.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, avec le centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune d'Ensuès-la-Redonne, la convention pour la réalisation des contrats d'engagement réciproque en faveur des bénéficiaires du RSA, dont le projet est annexé au rapport.

Cette dépense d'un coût de 152,40 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée